

FICHE D'INSCRIPTION 2025/2026

Païement : soit par 3 chèques, datés de la date d'inscription - à l'ordre de l'EATC, les 3 chèques seront encaissés aux dates suivantes : à l'inscription, début janvier et début avril 2026 ; soit par virements bancaires sur 10 mois, de septembre à juin (IBAN : CCM Pays de Thann – IBAN CCM : FR76 1027 8035 0000 0201 7000 194) - joindre à la présente inscription un justificatif de la mise en place du virement mensuel) ; soit en espèces : un reçu vous sera délivré ; nous acceptons les chèques vacances. Il est possible de payer aussi par CB via le lien suivant : <https://www.payasso.fr/eatc/ecolage>

RAPPEL :

Les élèves sont inscrits pour la durée de l'année scolaire. Tout désistement justifié en cours d'année doit être précédé d'une lettre adressée au président 15 jours avant le début de la période suivante. Aucun désistement ne sera accepté par téléphone. Les 3 périodes sont : de septembre à fin décembre, de janvier à fin mars, d'avril à fin juin.

ELEVE : ☐ **adulte** ☐ **enfant** : Rang dans la fratrie (.....)

NOM : **Prénom** : **Nationalité** :
Date de naissance : **Lieu** : **Age** : **Sexe** (F – M)
Adresse : **CP/VILLE** :
N° Tél. domicile : **E. Mail** :
Tél. portable : (père, mère) / **Tél. professionnel** : (père, mère)
Besoin ou situation particulière à nous signaler :
Nom(s) et prénom(s) des membres de la famille inscrits à l'EATC :
 - -
 - -

NOM du responsable légal pour les enfants :

Mr / Mme (Nom) **Prénom** : **Nationalité** :
Date de naissance : **Lieu** :
Adresse de facturation (si différente de l'adresse de l'élève) :
Etes-vous musicien ? Si oui, de quel instrument ? **CP/VILLE** :

J'autorise l'Ecole Artistique de Thann - Cernay à diffuser dans les journaux ou sur internet les photos sur lesquelles apparaissent mes enfants ou moi-même.

☐ **Déclare avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de l'organisme** :
Contrat n° (pour les enfants, joindre une attestation – idem assurance scolaire)

Certifie avoir pris connaissance du règlement des études de l'Ecole Artistique (affiché dans les locaux)

Date :

Signature du responsable :
 (ou de l'élève si majeur)

Quotient familial (si < 1000€)

Cocher les cases svp :

MUSIQUE - SECTIONS CHOISIES :

A compléter par l'EATC :

COURS INDIVIDUELS	Niveau :	Jour :	Heure :	Lieu :	Professeur :	Tarif annuel :
☐ Instrument 1 :						
☐ Instrument 2 :						
☐ Chant :						

COURS COLLECTIFS	Niveau :	Jour :	Heure :	Lieu :	Professeur :	Tarif annuel :
☐ Eveil - Initiation (4 -6 ans)						
☐ Chant choral						
☐ Cours instrument :						
☐ Formation musicale (obligatoire au 1 ^{er} cycle)						

DANSE - SECTIONS CHOISIES :

A compléter par l'EATC :

COURS COLLECTIFS	Niveau :	Jour :	Heure :	Lieu :	Professeur :	Tarif annuel :
☐ Eveil danse				Col.Walch Thann		
☐ Danse Contemporaine				Col.Walch Thann	V.Tartereaux	
☐ Danse Classique				Col.Walch Thann	V.Tartereaux	
☐ Danse Africaine				Col.Walch Thann	I.Camara	
☐ HIP HOP				Bungert Thann	J.Leng	

THEATRE

A compléter par l'EATC :

COURS COLLECTIFS	Niveau :	Jour :	Heure :	Lieu :	Professeur :	Tarif annuel :
☐ Atelier théâtre enfants (7-11 ans)		Mer	9h30	Bungert Thann	S.Delabesse	
☐ Atelier théâtre jeunes (12-15 ans)		Mer	13h00	Bungert Thann	S.Delabesse	

**Total annuel
(cotisation 25 € + écolage)**

Total écolage :

Païement :

Nom, prénom, adresse du payeur si différents du responsable légal :

Pour un paiement trimestriel, seul le montant de l'activité est payable en 3 fois. Le premier versement prend en compte la cotisation dans sa totalité.

L'engagement est annuel, aucune inscription ne sera remboursée (sauf cas de force majeure, après appréciation du conseil pédagogique).

Tableau à compléter par l'EATC :

ANNUEL (1 chèque)	TRIMESTRIEL (3 chèques)	MENSUEL (virements/10 mois)	ESPECES - CB	CH. VACANCES

Votre inscription sera validée si l'EATC est en possession du dossier d'inscription complet, soit :

- ☐ Votre fiche d'inscription signée
- ☐ Une attestation d'assurance (Responsabilité Civile – assurance scolaire)
- ☐ Un justificatif (attestation CAF) si votre quotient familial est inférieur à 1000 €.
- ☐ Le paiement de l'année scolaire complète, ou justificatif de virement mensuel permanent sur 10 mois.